

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

Les raisons de la grève

Avant la journée de mobilisation des fonctionnaires, le 24 janvier, les ministres du Budget et de l'Éducation nationale feignaient de ne pas comprendre pourquoi les organisations syndicales lançaient un mot d'ordre de grève.

Il suffisait pourtant d'écouter les manifestants à Brest, Quimper, Quimperlé ou Morlaix, pour comprendre le ras-le-bol des agents de la Fonction publique, notamment dans l'Éducation ou la Santé.

La grève du 24 janvier était placée sous le signe du pouvoir d'achat et de la défense du service public.

Pour la troisième fois, depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, les fonctionnaires ont cessé le travail et sont descendus dans la rue. Même si cette journée n'a pas été aussi suivie que les précédentes, et même si le nombre de manifestants n'était pas aussi élevé que ce que les organisa-

teurs attendaient, le gouvernement aurait tort de crier victoire. Car les raisons de la colère sont nombreuses. Il ne faudrait pas voir dans le pourcentage de grévistes un accord vis-à-vis de la politique de Sarkozy. De la résignation peut-être. Un soutien, certainement pas.

"L'échec des négociations salariales dans la Fonction publique a sanctionné le non-respect par le gouvernement des engagements pris par Nicolas Sarkozy pendant la campagne présidentielle", a estimé le Parti Socialiste.

Depuis cinq ans, le pouvoir d'achat des fonctionnaires baisse. Pour inverser cette tendance, une revalorisation du point d'indice s'avère indispensable. *"Mais le gouvernement préfère avoir recours aux heures supplémentaires",* dénonçait le porte-parole de la CGT à Brest. *"Cela ne va ni dans le sens de la défense de l'emploi ni dans celui de la réduction des inégalités",* confirmait celle

SUITE PAGE 2

Il faut réguler le capitalisme

Michel Rocard a inauguré, le 24 janvier, la nouvelle mairie de Mellac.

Bien sûr, c'est l'ancien Premier ministre qui était aux côtés du maire, Bernard Pelleter, du sénateur Louis Le Pensec, du président de la région Jean-Yves Le Drian, du député Gilbert Le Bris, de Bernard Poignant, son "patron" au parlement européen, du député de la circonscription voisine, Jean-Jacques Urvoas, du conseiller régional Nicolas Morvan, du maire de Quimperlé, Daniel Le Bras, et du président de la COCOPAQ, Michaël Quernez. Mais c'est surtout l'ami de 30 ans qui est revenu sur des terres qu'il a foulées dès le début des années 70.

"Tu ne t'en souviens peut-être pas mais tu étais venu participer à une Fête de la Rose dans la forêt de Toulfoën", lui a rappelé

Bernard Pelleter. *"Les propos que tu as tenus ce jour-là m'ont influencé tout au long de ma vie politique, jusqu'à aujourd'hui",* a confessé le maire de Mellac.



Michel Rocard

Rocard, l'un des principaux acteurs de la solution de la crise calédonienne.

Manifestement, le créateur de la deuxième gauche était ravi de revenir sur les terres finistéennes où il compte tant d'amis. Mais il n'a pas pris la parole

SUITE PAGE 2

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 31/01/2008



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

EN CLAIR !

Encore un rapport.

C'est un pensum que cette production de la commission Attali censée "libérer la croissance française". 250 pages, 316 propositions enchâssées les unes dans les autres sans que l'on comprenne bien de quelle suite logique elles procèdent ni quel monstre libéral elles engendreront. A y regarder de près, au-delà de celles qu'ont retenues les médias, c'est de régression sociale dont il s'agit. Licenciement économique facilité pour "améliorer la compétitivité de l'entreprise", assouplissement des seuils sociaux, travail le dimanche, durée du travail négociée dans chaque entreprise... Voilà une belle négation du rôle des partenaires sociaux ! Quant au volet fiscal, entre la hausse de la TVA et celle de la CSG, difficile de comprendre comment notre pouvoir d'achat pourrait s'épanouir et se relever.

Les raisons de la grève (suite)

Pour la troisième fois depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, les fonctionnaires se sont mobilisés pour le pouvoir d'achat et le service public

... de la CFDT qui jugeait les propositions du ministre de la Fonction publique "inacceptables". "La philosophie de ce gouvernement, c'est toujours plus pour ceux qui ont le plus", renchérisait leur homologue de l'UNSA, rappelant qu'un agent de catégorie C commence sa carrière à 1 100 euros.

Cependant, la question des salaires ne représentait qu'un des éléments de la colère des agents en grève. "Nous sommes dans la rue pour le pouvoir d'achat et la défense du service public", insistait Bruno Jardin, secrétaire général de l'Union départementale santé de la CGT. "Nous avons de grosses inquiétudes dans le Finistère, en particulier en ce qui concerne les maternités. Celle de Quimperlé est fermée et celles de Carhaix et de Landerneau sont



Un mot d'ordre unitaire

menacées. A court terme, il pourrait ne rester que trois pôles dans le département à Brest, Morlaix et Quimper". Les "petites" maternités étaient fermées pour des motifs de sécurité. Il serait tout de même paradoxal que des accouchements se déroulent dans de mauvaises conditions parce que de futures mères vivent dans des communes trop éloignées d'un de ces trois centres.

A part Quimper, tous les établissements sont en déficit. Cela se traduit par une baisse de l'activité et des emplois statutaires. Les conditions de travail s'en ressentent et les heures supplémentaires s'accumulent. "Rien qu'au CHU de Brest, les RTT représentent 150 équivalents temps pleins". En France, le stock de RTT accumulées dans la Fonction publique hospitalière représente entre 25 et 30 000 emplois. Ces déficits et ces mauvaises conditions de travail s'expliquent par le manque de moyens accordés à l'Hôpital. "Notre place ne cesse de se réduire", explique Bruno Jardin. "A Guilers, centre de convalescence, nous avons dû rendre 30 lits".

Ce manque de moyens accordés au service public bénéficie aux cliniques privées qui réalisent 2/3 des accouchements et 80 % des opérations en chirurgie.

Les enseignants se sont également beaucoup mobilisés le 24 janvier. Dans l'Éducation aussi les motifs de mécontentement ne manquent pas. Là encore, le recours abusif aux heures supplémentaires est sévèrement condamné. Une récente note du ministère provoque en particulier la colère des enseignants. Il s'agit de faire basculer une partie des heures effectuées par les professeurs en heures supplémentaires. Les heures qui ne sont pas strictement de l'enseignement, comme par exemple les TPE (Travaux pédagogiques encadrés) en première, ne seraient plus prises en compte pour le calcul de la dotation horaire. Du coup, des professeurs effectuant aujourd'hui 18 heures risquent de se trouver en perte d'heures voire de perdre leur contrat tandis que d'autres pourront travailler 21 ou même 22 heures par semaine. Ce phénomène est particulièrement sensible dans des matières optionnelles ou en philosophie par exemple. Les jeunes enseignants seront les premières victimes de l'application du slogan "travailler plus pour gagner plus".

Cette réduction du nombre des enseignants intervient en outre à un moment où les effectifs augmentent dans les collèges et les lycées.

"Ce gouvernement a un vrai problème avec tout ce qui touche à la culture et l'éducation", déplore un manifestant du SGEN CFDT qui souhaite garder l'anonymat. "Le Libéralisme est en marche partout et en particulier à l'école. Il suffit pour s'en convaincre de voir la polémique qui se développe autour du contenu des manuels d'économie".

Combien d'autres journées de mobilisation faudra-t-il pour que le gouvernement mette enfin le pouvoir d'achat et le service public au cœur de ses priorités ?



Les représentants de la CGT santé

Il faut réguler le capitalisme (suite)



Michel Rocard entouré de Louis Le Pensec et Bernard Pelleter

... dans la nouvelle mairie de Mellac pour se livrer à un quelconque discours nostalgique. Bien au contraire, c'est vers l'avenir qu'il s'est tourné. S'inspirant du travail accompli dans la commune dont Louis Le Pensec fut de longues années durant le premier magistrat, l'ancien Premier ministre a tout d'abord souligné que les collectivités qui ont fait le choix du socialisme sont en général celles qui obtiennent les meilleurs résultats. "Les socialistes ont moins besoin de parler que de montrer ce qu'ils ont su réaliser".

La régulation du capitalisme passe par la social-démocratie

A quelques semaines des élections municipales, Michel Rocard a souligné l'importance de voter pour les candidats de gauche. En particulier dans la période de mutation économique dangereuse que nous

vivons, c'est vers eux que les électeurs doivent porter leurs suffrages.

Pourquoi invoquer la mondialisation ? Parce que la crise financière va avoir des répercussions terribles dans le monde. "Et nous ne voyons que la partie immergée de l'iceberg", a prévenu Michel Rocard. La réponse ne pourra pas être nationale. Elle devra être, au minimum, européenne à défaut d'être internationale. La spéculation à court terme, le goût du lucre des classes dirigeantes sont à l'origine de cette crise. Nous allons dans le mur, surtout lorsque certains spéculent sur des matières premières comme le blé ou le lait ! Ce capitalisme doit être régulé. Or, seuls les social-démocrates pourront le faire. En France, ils ont perdu l'élection présidentielle mais ils restent bien implantés dans les collectivités locales. Ils doivent donc y renforcer leur présence afin de pouvoir jeter les bases d'une régulation mondiale du capitalisme financier et surtout inverser le rapport de force entre les revenus du travail et ceux du capital. Voilà la mission historique de la social-démocratie.

Douarnenez : un duo complémentaire

Les socialistes ont désigné un duo particulièrement complémentaire pour reprendre le canton de Douarnenez au conseiller général UMP sortant... et bien peu présent.

Le titulaire, Gérard Arroues, adjoint au maire de Douarnenez, chargé du sport, du nautisme et des ports de plaisance, incarne la partie urbaine et maritime de ce canton. Monique Cariou, première adjointe au maire du Juch, très impliquée dans le monde associatif, à l'ADMR du pays de Plogonnec, à l'ULAMIR du Goyen et au sein de l'Emglev Bro Douarnenez, incarne plutôt la partie rurale du canton qui compte 12 communes.

"Ensemble, nous allons mener une campagne de proximité, au plus près des attentes des habitants", annonce Gérard Arroues. Militant syndical et politique depuis 30 ans, ce jeune retraité de France Télécom, secrétaire de la section socialiste de Douarnenez, a lancé officiellement sa campagne le 30 janvier. "Nous irons dans toutes les communes pour entendre les électeurs et expliquer le projet de la ma-



Monique Cariou et Gérard Arroues

rité départementale. Nous avons également programmé des rencontres thématiques sur des sujets comme la jeunesse, la citoyenneté, l'aménagement de l'espace, l'économie, la pêche, le tourisme ou les conséquences de l'allongement de la vie". L'adjoint de Douarnenez a déjà démontré son sens de l'écoute vis-à-vis des associations sportives de sa commune. "Je cherche

toujours les solutions qui satisfont le plus grand nombre", explique-t-il. Complémentaires durant la campagne, Gérard Arroues et Monique Cariou entendent aussi l'être une fois élus. "Il est indispensable que le Conseiller général se consacre totalement à sa tâche et soit à l'écoute de toutes les communes, quel que soit la communauté de commune à laquelle elles adhèrent".

LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT



La redevance pour financer la télévision publique

Avec
Bruno Gilbert

La suppression de la publicité dans le Service public ? Chiche répond Bruno Gilbert, délégué du personnel à France 3 Iroise, mais à condition de trouver un autre mode de financement pérenne. Or, actuellement, la méfiance est de rigueur...

Cap Finistère : Vous attendiez-vous à la suppression de la publicité sur le service public ?

Bruno Gilbert : Pas du tout. Cette possibilité n'avait jamais été évoquée sérieusement auparavant.

Cap Finistère : Regrettez-vous cette décision ?

Bruno Gilbert : Nous ne sommes pas fondamentalement attachés à la publicité. Toute la question est maintenant de

savoir comment seront financés les programmes, comment compenser le manque à gagner qui s'élève à environ 800 millions d'euros de manière à poursuivre et améliorer encore nos émissions. Et, sur ce point, nous sommes assez méfiants. Les solutions, telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, ne nous semblent pas très abouties. On a le sentiment d'avoir affaire à un patchwork de mesures disparates décidées dans l'urgence. Or, nous avons besoin de pérennité sur le long terme pour mener à bien notre mission. Je sais qu'électoralement ce n'est pas porteur mais, si le financement doit être exclusivement public, il existe la redevance qui me paraît la solution la plus directe et la plus sincère pour que le citoyen-télé spectateur finance la télévision de service public.

Cap Finistère : Craignez-vous que la suppression de la publicité se traduise par la privatisation d'une chaîne publique ?

Bruno Gilbert : Il s'agit là d'une question récurrente mais je reste prudent : il ne serait pas très logique de vouloir privatiser une chaîne juste après l'avoir privée d'une de ses sources de financement. En revanche, ici à Brest, le personnel est très inquiet par rapport à des projets de la direction de France 3 pour la tranche d'information du 19-20. Nous avons le sentiment que l'information locale n'est pas une priorité de la direction et nous craignons que l'édition locale de 18 h 45 en fasse les frais.

Cap Finistère : L'argent de la publicité pourrait-il financer des chaînes concurrentes ?

Bruno Gilbert : Je n'ai pas d'information particulière sur ce sujet dans le Finistère. Nous avons déjà connu la concurrence au début de TV Breizh. Ça peut être intéressant d'un point de vue éditorial : l'émulation peut être fructueuse. Car, même sans publicité, nous ne perdons pas de vue que nous ne réalisons pas des émissions pour nous faire plaisir mais pour répondre aux attentes des téléspectateurs.

Rendez-vous

10 février

A 10 h 30, Assemblée Générale du BREIS à Pontivy, en présence des candidats socialistes bretons aux cantonales et municipales.

25 février

Ouverture de la campagne officielle pour les élections municipales et cantonales.

9 mars

8 h 00 - 18 h 00 : Premier tour des élections municipales et cantonales.

16 mars

8 h 00 - 18 h 00 : Second tour des élections municipales et cantonales.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires

POULICHOT

Société par actions simplifiée
au capital de 85 000 euros
Siège social : 3, rue Jean-Jaurès
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS
394 812 721 RCS MORLAIX

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2007, il résulte que l'objet social a été modifié, à compter du 1^{er} janvier 2008.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

ANCIENNE MENTION

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, par toutes voies directes ou indirectes, même sous forme de participation ou en qualité de locataire gérant :

- Les activités d'ambulances, taxi, pompes funèbres, transports de corps ;
- Le transport routier de marchandises de moins de 3,5 tonnes ;
- Le service de transports publics de voyageurs limités à trois véhicules de moins de dix places ;
- Le négoce de fournitures médicales, funéraires, d'ameublement et d'équipement intérieur et extérieur.

NOUVELLE MENTION

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, par toutes voies directes ou indirectes, même sous forme de participation ou en qualité de locataire gérant :

- Les activités de pompes funèbres, transports de corps ;
- Le négoce de fournitures médicales, funéraires, d'ameublement et d'équipement intérieur et extérieur ;
- Garage automobile, mécanique, vente de véhicules automobiles.

Mention sera faite au RCS : MORLAIX.

Pour avis.

S.C.P. Bruno BERNARD et Philippe
GUIVARC'H, Notaires Associés
8, rue Ferdinand-Lancier
BP 104 - 29270 CARHAIX PLOUGUER

CESSION DE PARTS SOCIALES CHANGEMENT DE GÉRANT ET MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe GUIVARC'H, le 30 novembre 2007, a été constatée :

Premièrement : La cession des 64 260 PARTS SOCIALES, numérotées de 1 à 64 260, de la Société Civile Immobilière SCI FYDAMAC, Société Civile Immobilière au capital de NEUF CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT TRENTE SEPT EUROS ET TRENTE HUIT CENTS Euros (979 637,38 €), de QUINZE EUROS ET VINGT QUATRE CENTS Euros (15,24 €) chacune, dont le siège est à CARHAIX PLOUGUER (29270), 35, avenue Victor-Hugo, identifiée au SIREN sous le numéro 333 485 308 et

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MORLAIX, par :

- Madame Denise Marie PHILIPPE, épouse de Monsieur André LOISEL, demeurant à LE VAL SAINT PÈRE (50300), 2, allée de Bellevue Les Ajoncs, née à LOCARN (22340) le 30 mai 1949 ;

- Monsieur Alain Marie PHILIPPE, demeurant à CARHAIX PLOUGUER (29270), Carborgnes, né à CARNOËT (22160) le 2 octobre 1950 ;

- Madame Marie Annick PHILIPPE, épouse de Monsieur Philippe THABUY, demeurant à MONTGERON (91230), 2, rue François-Rude, née à CARNOËT (22160) le 20 février 1954 ;

- Monsieur Claude François Marie PHILIPPE, demeurant à BÉTHUNE (62400), 82, rue Gauthier Prolongée, né à CARNOËT (22160) le 5 mai 1963.

Au profit de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LE CHÊNE, Société Civile Immobilière au capital de 120 Euros, dont le siège est à CARHAIX PLOUGUER (29270), 1, boulevard de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 501 202 303 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MORLAIX.

Deuxièmement : Le changement de gérant, savoir :

La démission de Monsieur Claude PHILIPPE, gérant sus-nommé, à compter de la date de l'acte, et la nomination, à compter de cette date, pour une durée illimitée, comme nouveau gérant, la SCI LE CHÊNE, dont le gérant, personne physique est, Monsieur Philippe Roger Paul Marie RAMEL, époux de Madame Valérie Anne Marie LE DIMNA, demeurant à CARHAIX PLOUGUER (29270), 7, rue Marcel-Massé, né à PLOËRMEL (56800) le 12 mai 1966.

Troisièmement : La modification suivante des statuts de la société :

Article : - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de NEUF CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT TRENTE SEPT EUROS ET TRENTE HUIT CENTS (979 637,38 €), divisé en 64 260 d'une valeur unitaire de 100 francs ou QUINZE EUROS ET VINGT QUATRE CENTS (15,24 €), chacune numérotée de 1 à 64 260, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :

- LA SCI LE CHÊNE : 64 260 parts numérotées de 1 à 64 260 inclus. Total des parts sociales : 64 260 parts.

Article : - GÉRANCE

La SCI LE CHÊNE est nommée gérant, sans limitation de durée.

Pour avis
Le Notaire

SCI ALBION

Société civile au capital de 1 000 euros
10, rue de la Fontaine - 29000 QUIMPER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 janvier 2008 à QUIMPER, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile.

Dénomination : "SCI ALBION".

Siège social : 10, rue de la Fontaine - 29000 QUIMPER.

Objet : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patri-

moine et l'aménagement, l'entretien et la construction de tous immeubles.

Durée : 99 ans RCS QUIMPER.

Apports : 1 000 euros de numéraire.

Capital : 1 000 euros.

Gérance : Monsieur Amaury COUTY, demeurant à QUIMPER - 29000 - 10, rue de la Fontaine.

Cession des parts : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément unanime des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Pour avis et mention
La Gérance.

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Olivier BARIOU, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine DESMIERS de LIGOUYER, Olivier BARIOU et Marie-Laure BOUTHORS-DESMIERS de LIGOUYER, Notaires Associés", titulaire d'un office Notarial à la résidence de DAOULAS (Finistère) 24, route de Quimper, le 19 janvier 2008, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la séparation de biens pure et simple, par M. Bayram TEKKE, né à CAYKARA (Turquie), le 4 septembre 1978, et M^{me} Aziliz BERTHOU, née à BREST, le 3 avril 1983, son épouse, demeurant ensemble à SAINT RIVOAL (29190), lieudit Bodingar, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à ISTANBUL (TURQUIE), le 13 janvier 2005.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ci-dessus dénommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

JMX

Société civile immobilière
au capital de 21 340 euros
Siège social : 69, rue Louis-Pasteur
29200 BREST
RCS BREST 445 136 054

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 28 Décembre 2007, l'assemblée générale des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateurs Monsieur Jean-Marc BERROU, demeurant à LOC MARIA PLOUZANÉ (29280), 14, rue du Château d'Eau, et Monsieur Xavier MOAL, demeurant à BREST (29200), 9, rue de Siam, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à BREST, 59, rue Louis-Pasteur, adresse où la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation amiable et des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST.

Pour avis.